© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

mon conjoint est joueur

Par admin Postée le 25/01/2014 16:25

> Suite à votre réponse, j'ai déjà réfléchit et essayer d'aborder le fait d'y aller pour qu'ils se fasse aider mais malheureusement il refuse !!
>
> Il me ment maintenant pour me cacher ses jeux et s'enfonce dans ses mensonges, malgrès les preuves que j'ai !
>
> je ne sais pas qu'elle attitudes avoir par rapport a lui , la douceur ne va pas, lui rentrer dedans non plus car il s'enfzerme sur lui et devient mchant en parole.
>
> mais le medecin l'addictologie, c'est gratuit ? c'est pris en charge par la sécu, car le problème ces qu'avec ces dépenses le moindre écart financier en plus, nous met dans le rouge à la banque .
>
> Nous sommes deja en milieu de mois, et nous sommes déja a decouvert et je ne peut plus combler les trous car l'argent qu'on avait de coter et partit dans les jeux .
>
> je commence à avoir très peur a ce que la banque nous tombe dessus parce que on arrive plus a payer .
>
> Dites moi quel attitude avoir avec lui ?
>
> merci

Mise en ligne le 27/01/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre souhait de trouver la bonne attitude, certainement les bons mots, tout ce qui ferait que, à coup sûr, votre conjoint puisse arrêter de jouer comme il le fait mais cela ne marche pas comme cela. Il n'existe effectivement aucun protocole qui s'appliquerait d'une personne à l'autre et qui irait assurément vers la résolution des problèmes. Chaque personne étant unique, chaque addiction au jeu s'étant construite sur des difficultés individuelles très différentes, chaque mode de résolution de la problématque ne peut se faire qu'au cas par cas.

Comme nous vous l'indiquions dans notre réponse précédente, les consultations en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) sont parfaitement gratuites. Il n'est évidemment pas question de vous mettre encore plus en difficulté financièrement. Comme nous vous en informions également, les CSAPA sont ouverts aux proches. Pour l'instant, il semble que ce soit vous qui soyez demandeuse d'aide, de conseils, et c'est précisément ce que pourrait vous apporter ces consultations. Vous pourriez notamment y prendre rendez vous avec une assistante sociale pour être informée, guidée, d'éventuelles démarches à suivre auprès de votre banque.

Vous en faites le constat, on ne peut pas aider quelqu'un qui ne veut pas être aidé. Pour l'instant, votre conjoint ne semble pas prêt à des démarches de soin. Nul ne pourra vous dire quand il le sera et ce qui, éventuellement, pourra servir de déclic, c'est parfaitement imprévisible. Cela ne doit pas vous empêcher, de votre côté, d'être entendue et soutenue dans ce qu'il y a de difficile pour vous face à cette situation. C'est pour cela aussi que nous vous encouragions à nous joindre, si vous en ressentez le besoin, au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé, 7/7, de 8h à 2h).
